



14 décembre 2022

Compte rendu

Rencontre 4 – 2022



Déposé au Comité d'échanges et de suivi Canadian Malartic
(CESCM)

L'art de bâtir des ponts

transfertconsult.ca

INFORMATION GÉNÉRALE

- ◆ **Date** : 14 décembre 2022
- ◆ **Durée** : 12 h à 14 h 35
- ◆ **Lieu** : Centre Michel-Brière (Malartic) et en ligne
- ◆ **Nombre de personnes présentes** : 10 membres et personnes-ressources
- ◆ **Facilitation** : Dave Arseneau
- ◆ **Documentation** : Amélie Guillemette

1. MOT DE BIENVENUE ET TOUR DE TABLE

Dave Arseneau, animateur de la rencontre, souhaite la bienvenue aux personnes participantes, soulignant qu'il s'agit d'une première rencontre pour plusieurs d'entre elles, soit : Manon Thériault, citoyenne de Malartic ; Chantal Moore, citoyenne de Malartic ; Mathieu Paquin, citoyen de Malartic ; Élisabeth Chartrand, de l'OBVAJ ; et Aimé Pingi, qui remplace Stéphane Bessette à titre de représentant de la Direction de santé publique.

L'équipe du Partenariat Canadian Malartic accueille les membres et personnes-ressources et en profite pour se présenter à leur tour : Josée Plouffe, directrice des communications et relations avec le milieu ; Christian Roy, directeur général de la Mine Canadian Malartic ; Cindy Brousseau, coordonnatrice aux relations avec la communauté ; et Kim Cournoyer, surintendante environnement.

Mme Plouffe indique qu'une communication sera transmise afin de remercier Stéphane Bessette pour son implication sur le comité pendant plusieurs années.

Le comité fait ensuite un tour de table afin de se présenter et partager des nouvelles de leur entourage ou leur organisation, s'il y a lieu. Voici un résumé des nouvelles partagées lors du tour de table :

- La MRC de la Vallée-de-l'Or a récemment fait l'acquisition de l'édifice abritant autrefois la succursale de la caisse Desjardins de Malartic. Ces bureaux serviront, entre autres, à accueillir de nouvelles ressources pour le recrutement international.
- L'OBVAJ travaille actuellement sur le Plan directeur de l'eau et a terminé l'étape de l'échantillonnage terrain.
- Le CREAT partage des préoccupations concernant le projet Marban qui se situe à proximité de Malartic. Avec le nombre croissant de projets miniers, l'année 2023 s'annonce occupée pour le CREAT.

L'ordre du jour de la rencontre est adopté et aucun point n'est ajouté au varia.

2. ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA RENCONTRE DU 14 SEPTEMBRE 2022

Le compte rendu de la dernière rencontre est approuvé. Il sera déposé en ligne, à l'adresse suivante :

<https://canadianmalartic.com/fr/comite-dechanges-et-de-suivi>

3. ACTIONS DE SUIVI

Mme Plouffe présente les actions de suivi de la rencontre du 14 septembre 2022.

ACTION 1 : ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA RENCONTRE DU 14 JUIN 2022

Le compte rendu a été partagé au comité par courriel, pour commentaires et approbation. Aucun commentaire n'ayant été partagé, le compte rendu est approuvé et sera déposé en ligne.

ACTION 2 : TRANSMETTRE LA DATE DE LA CONSULTATION RÉALISÉE PAR LE MELCCFP POUR LE RENOUELEMENT DE L'AUTORISATION MINISTÉRIELLE DE MCM, LORSQUE LA DATE SERA CONNUE

La date n'est pas encore connue. Elle sera transmise au comité dès que l'information sera partagée par le ministère.

ACTION 3 : VÉRIFIER LA POSSIBILITÉ DE PRÉSENTER LES RÉSULTATS DU SUIVI DE LA QUALITÉ DE L'AIR, INCLUANT LES ÉMISSIONS DE MÉTAUX LOURDS ET AUTRES CONTAMINANTS PAR RAPPORT AUX NORMES, LORS D'UNE PROCHAINE RENCONTRE DU COMITÉ

Il est proposé de retenir ce sujet comme thème lors d'une rencontre en 2023. Le comité réitère son intérêt envers cette présentation.

4. SUIVI DES PLAINTES ET DES NON-CONFORMITÉS

4.1. MINE ODYSSEY

Mme Plouffe, directrice des communications et relations avec le milieu, présente la seule plainte reçue pour la mine Odyssey.

Plainte 1 : Bris de pare-brise

La plainte concerne le bris d'un pare-brise par une roche à proximité de la mine Odyssey. Le visionnement des caméras de surveillance installées à l'entrée du site ne permet pas d'identifier la provenance de la roche. Des évaluations sont en cours pour de possibles mesures visant à éviter ce type de situation. Les démarches ont été expliquées au plaignant et la plainte a été fermée.

Mme Cournoyer, surintendante environnement, mentionne qu'aucune non-conformité n'a été reçue depuis la dernière rencontre du comité pour la mine Odyssey.

4.2. MINE CANADIAN MALARTIC

Mme Cournoyer présente ensuite les plaintes et non-conformités reçues pour la mine Canadian Malartic.

Plainte 1 : Sautage du 27 octobre 2022

La plainte concerne les vibrations ressenties dans le secteur 1 (au sud de la rue Royale), lors du sautage du 27 octobre en avant-midi. La vibration la plus forte enregistrée est de 6,9 mm/s, comparativement à la norme

qui est de 12,7 mm/s. La durée de ce sautage était de 14,9 secondes, comparativement au maximum alloué qui est de 15 secondes. Mme Cournoyer précise que les sautages peuvent être perçus de différentes façons par les citoyens, notamment lorsque leur durée s'approche du maximum permis. Les informations ont été transmises au plaignant et la plainte a été fermée.

Plainte 2 : Sautage du 8 décembre 2022

La plainte concerne les vibrations ressenties dans le secteur 2 (au nord de la rue Royale), lors du sautage du 8 décembre en avant-midi. La vibration la plus forte enregistrée est de 4,01 mm/s, comparativement à la norme de 12,7 mm/s. La durée de ce sautage était de 9,78 secondes, comparativement au maximum alloué de 15 secondes. Les informations ont été transmises au plaignant et la plainte a été fermée.

Plainte 3 : Sautage du 12 décembre 2022

La plainte concerne les vibrations ressenties dans le secteur 1 (au sud de la rue Royale), lors du sautage du 12 décembre en avant-midi. La vibration la plus forte enregistrée est de 3,56 mm/s, comparativement à la norme de 12,7 mm/s. La durée de ce sautage était de 14,6 secondes, comparativement au maximum alloué de 15 secondes. Les informations ont été transmises au plaignant et la plainte a été fermée.

Pendant la rencontre, M. Roy a précisé que les conditions météorologiques de cet automne ont été défavorables aux sautages, notamment en raison des vents. Pour cette raison, lorsque les vents sont favorables et qu'il est possible de faire des sautages, leur durée est optimisée dans le cadre autorisé.

Non-conformité 1 : Émission de gaz NO_x

La non-conformité concerne l'émission de gaz NO_x lors du sautage du 3 octobre 2022. La migration d'explosifs dans les fissures rocheuses a entraîné une détonation incomplète de l'explosif et généré une émission de gaz NO_x. Les données de qualité de l'air mesurées aux stations installées dans la ville ont indiqué que les concentrations de NO_x rencontraient la norme. Le ministère a été avisé et le rapport d'événement leur a été transmis le 13 octobre 2022. Suivant la réception de l'avis de non-conformité, un plan correcteur sera déposé au MELCCFP.

5. PRÉSENTATION — PLAN DE DÉPOSITION DANS LA FOSSE CANADIAN MALARTIC

M. Roy présente le plan de déposition dans la fosse Canadian Malartic. En voici les faits saillants :

5.1. QU'EST-CE QUE LES STÉRILES ET LES RÉSIDUS ?

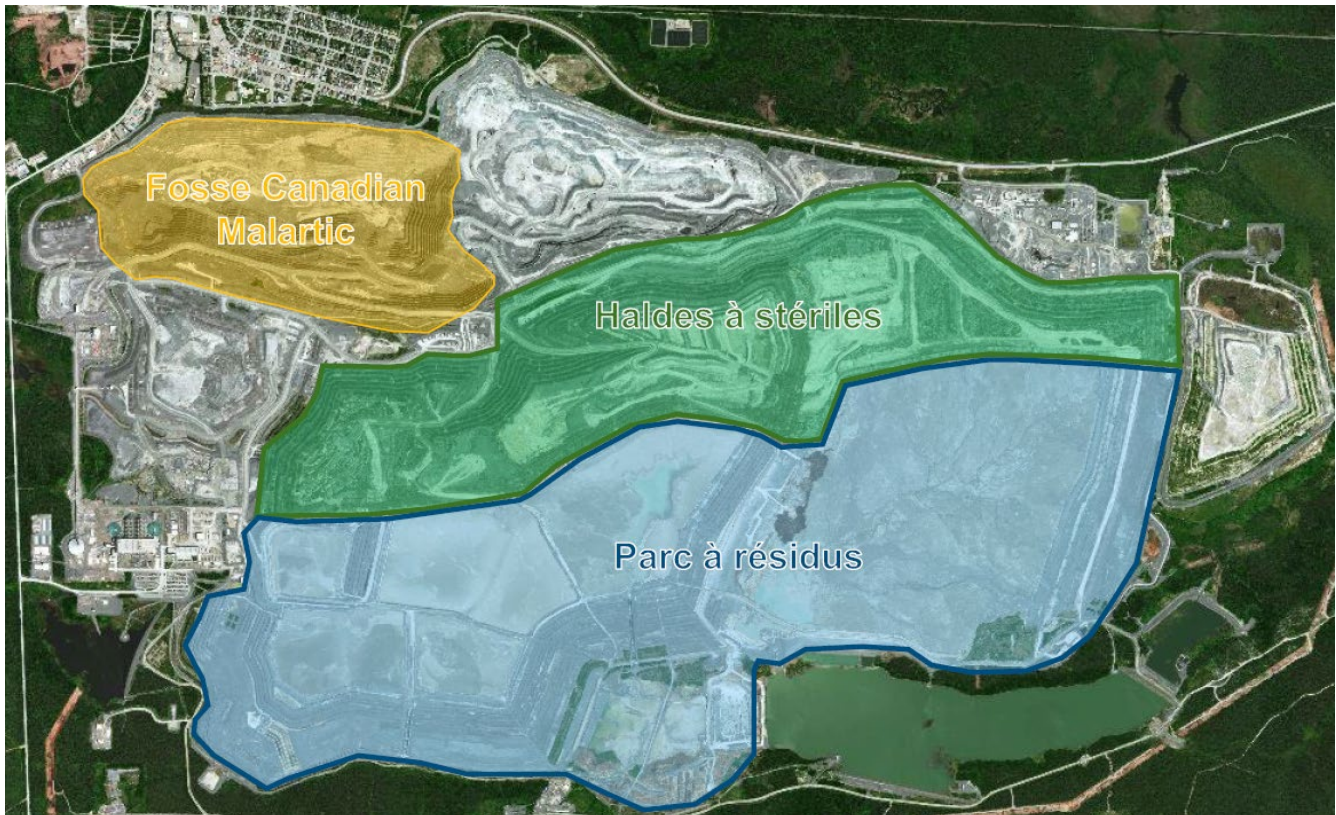
La roche extraite dans la fosse contient différentes teneurs en or. Lorsque la teneur est suffisamment élevée, la roche a une valeur économique et est considérée comme du « minerai ». À l'inverse, lorsque la teneur est trop faible, la roche n'a pas de valeur économique et est considérée comme du « stérile ».

Les roches stériles ne sont pas traitées et sont envoyées directement aux haldes à stériles.

Quant aux roches « minerais », celles-ci sont envoyées à l'usine de traitement, où l'or et l'argent sont récupérés, ce qui représente une infime quantité de la roche. Les résidus boueux découlant du processus sont ensuite envoyés au parc à résidus.

Les haldes à stériles et le parc à résidus étant bientôt saturés, les stériles et les résidus seront déposés dans la fosse Canadian Malartic à compter de 2023.

La carte ci-dessous localise les haldes à stériles actuelles (en vert), le parc à résidus actuel (en bleu), ainsi que la fosse Canadian Malartic où seront déposés les stériles et les résidus à compter de 2023 (en jaune) :



5.2. LA SÉQUENCE DE CONSTRUCTION ET DE DÉPOSITION

Plusieurs étapes doivent être complétées, notamment les suivantes :

- Construire des filtres (formés d'agrégats rocheux) au fond de la fosse Canadian Malartic, ainsi qu'une galerie de dénoyage et un puits de pompage, afin d'assurer le pompage des eaux qui s'écouleront au fond de la fosse. Les eaux pompées à la surface seront traitées avant d'être retournées à l'environnement.
- Aménager une berme centrale pour séparer les stériles et les résidus qui seront déposés dans la fosse.

Le dépôt de stériles dans la fosse Canadian Malartic devrait débuter en janvier ou février 2023. Le dépôt de résidus débutera quant à lui vers février 2024.

Le plan de déposition prévoit le remplissage partiel de la fosse Canadian Malartic avec les stériles et les résidus. À la fin des opérations de Mine Odyssey, le plan prévoit l'ennoiement des fosses Canadian Malartic et Barnat. Le niveau de l'eau se situera au-dessus des résidus et des stériles.

5.3. LES DÉFIS

M. Roy présente les principaux défis du plan de déposition :

- Les changements au niveau des opérations, puisque le matériel devra être descendu dans la fosse (plutôt qu'être remonté), ce qui nécessite une adaptation des équipements et la formation des employés.
- La perception du bruit dans le voisinage qui pourrait changer, en raison des nouvelles activités de dépôt des résidus au fond de la fosse.
- Le pompage des eaux s'écoulant au fond de la fosse, notamment pour éviter l'ennoiement des galeries souterraines, ce qui nécessitera un entretien du système de pompage au fil des années.

Enfin, M. Roy mentionne l'existence d'un programme de transfert de la main-d'œuvre entre la mine Canadian Malartic et la mine Odyssey. Plusieurs employés souscrivent déjà à ce programme. Il est toutefois impossible de garantir que tous les employés de MCM iront vers Odyssey de par la nature des tâches qui diffère entre une mine à ciel ouvert et une mine souterraine.

Pendant la présentation, les questions et commentaires suivants ont été partagés :

QUESTION ET/OU COMMENTAIRE	RÉPONSE OU RÉACTION
Intervention 1.	
Les résidus de la mine Odyssey seront donc déposés dans la fosse Canadian Malartic ?	M. Roy confirme que oui et précise que la fosse a la capacité d'accueillir des résidus jusqu'en 2044.
Serait-ce possible d'utiliser la fosse Barnat également ?	M. Roy indique qu'il serait impossible d'y déposer des résidus avec de l'eau pour des questions de sécurité. S'il y a des dépôts, ce sera par empilement sec (« <i>dry stack</i> »).
Intervention 2.	
Est-ce qu'une telle manière de procéder au niveau du pompage de l'eau a déjà été réalisée ailleurs ?	M. Roy confirme que cette méthode a été utilisée ailleurs. Le plan de déposition se base d'ailleurs sur des recherches concernant le dénoyage.
La pente des résidus devra être assez inclinée pour permettre l'écoulement des eaux jusqu'aux filtres et la galerie de dénoyage.	M. Roy précise que les résidus seront déposés du côté ouest et l'eau se dirigera vers l'est, ce qui créera une pente descendante naturelle suffisante pour un écoulement d'ouest en est.
Intervention 3.	

QUESTION ET/OU COMMENTAIRE	RÉPONSE OU RÉACTION
Est-ce qu'il y a des risques que l'eau contaminée s'infilte à travers des fissures dans le roc jusqu'à la nappe phréatique ?	M. Roy explique que cet aspect fut considéré dans les études. Si le comité souhaite obtenir plus d'information à ce sujet, il suggère d'inviter un expert en hydrogéologie (Pierre Groleau) qui pourra répondre aux questions plus en détail.
Il reste tout de même une préoccupation au niveau de l'approvisionnement en eau de la ville. L'eau dans le réseau d'aqueduc n'est pas traitée et il est souhaitable de garder le tout ainsi.	
Intervention 4.	
Pour quelle raison l'envoyage est-il prévu ? N'y avait-il pas un enjeu au niveau de la classification du site comme générateur acide ?	M. Roy précise qu'effectivement, le site est classé comme un potentiel générateur acide. L'envoiment empêchera justement ce processus puisque les résidus et les stériles seront coupés de l'air.
Serait-il possible de remblayer intégralement les fosses avec des stériles et résidus, sans envoiment ?	M. Roy explique qu'il ne s'agit pas de l'option la plus écologique ni économique, puisqu'il faudrait repellerter les haldes, ce qui occasionnerait beaucoup de transport par camion et donc de gaz à effet de serre (GES).
La question se pose du point de vue écologique et de la biodiversité, puisque le remblaiement intégral permettrait d'envisager le retour d'un écosystème avec une certaine biodiversité, alors que l'envoiment des fosses laissera un site industriel.	M. Roy confirme que le site demeurera industriel et qu'il ne sera pas possible de naviguer ou pêcher dans les fosses envoyées, par exemple. Le membre représentant la Ville de Malartic ajoute que la Ville a procédé à des consultations au sujet de l'après-mine et que les discussions continueront.
Intervention 5.	
Quelle sera la profondeur des fosses, une fois qu'elles seront remblayées ?	M. Roy précise que la profondeur de la fosse Barnat sera d'environ 380 mètres puisqu'il n'est pas prévu de la remblayer pour le moment. Pour la fosse Canadian Malartic, la profondeur sera plutôt de 10 à 30 mètres, une fois remblayée.
Intervention 6.	
Est-ce que les haldes à stériles et le parc à résidus actuels seront restaurés ?	M. Roy indique que les analyses sont en cours à cet effet et qu'il serait possible d'aborder ce sujet à nouveau vers la fin de l'année 2023.

SUIVI	ÉCHÉANCIER
Prévoir, comme sujet pour une prochaine rencontre du comité, une présentation sur les eaux souterraines en lien avec le plan de déposition, avec une personne experte en hydrogéologie.	Lors d'une prochaine rencontre du comité en 2023, inviter l'expert Pierre Groleau.

6. PRÉSENTATION — RÉVISION TRIENNALE DU GUIDE DE COHABITATION

M. Roy amorce la présentation de la révision du Guide de cohabitation en rappelant quelques informations :

- Implanté en 2016, il est prévu au Guide de cohabitation de le réviser tous les 3 ans. Une première révision était donc prévue en 2019. Toutefois, suivant l'entente à l'amiable résultant du recours collectif, il avait été convenu de maintenir les montants des compensations jusqu'en 2022.
- Les montants des compensations sont liés à la performance environnementale de la mine Canadian Malartic (poussière, bruit, vibrations), avec 2015 comme année de référence. Ainsi, si la performance environnementale de la mine s'améliore par rapport à 2015, les compensations offertes devraient normalement être révisées à la baisse, et vice-versa.
- Le Guide de cohabitation n'est pas un « droit de polluer ». L'objectif premier est de réduire le plus possible les désagréments liés aux activités de la mine, et cet objectif demeure en place, peu importe les compensations offertes. Le respect de l'environnement et de la communauté est ancré dans les étapes d'opération à la mine.

M. Roy explique ensuite que la performance environnementale de la mine s'est grandement améliorée entre 2015 et 2021, ce qui justifierait, en théorie, une réduction des compensations de l'ordre suivant :

- Diminution de 40 % pour la zone A
- Diminution de 45 % pour la zone B
- Diminution de 13 % pour les zones C et D

Toutefois, considérant les activités à venir qui pourraient modifier les désagréments perçus dans la communauté (en raison des nouvelles activités liées au plan de déposition et du déplacement des activités vers l'est avec la fosse Barnat), Mine Canadian Malartic (MCM) propose plutôt les ajustements suivants au Guide de cohabitation :

- Maintenir les montants des compensations de 2021 pour les trois prochaines années, sans toutefois les indexer au coût de la vie. Autrement dit, les montants offerts en 2021 seraient les mêmes pour 2022, 2023 et 2024.
- Ajouter deux années d'application au Guide de cohabitation, en raison du prolongement prévu des activités dans la fosse Barnat (jusqu'en 2029 au lieu de 2027).

M. Roy présente les données mesurées sur la poussière, le bruit et les vibrations entre 2015 et 2021, démontrant l'amélioration de la performance environnementale de la mine Canadian Malartic.

La démarche de communication et les messages clés proposés sont présentés au comité. MCM souhaite transmettre une communication directement aux citoyennes et citoyens de Malartic et du chemin des Merles dès janvier 2023, en même temps que l'envoi des formulaires d'adhésion. La communication mentionnera que les ajustements au Guide de cohabitation ont fait l'objet de discussions avec la Ville et le comité.

Pendant la présentation, les questions et commentaires suivants ont été partagés :

QUESTION ET/OU COMMENTAIRE	RÉPONSE OU RÉACTION
Intervention 7.	
Si les gens dans les zones plus éloignées (B, C, D) perçoivent davantage de bruit dans les prochaines années, comparativement à la zone A, est-ce que cela sera pris en compte dans la répartition et les calculs des compensations ?	M. Roy confirme que cela pourra être considéré lors de la prochaine révision du Guide en 2025, en se basant sur les mesures réelles de la performance environnementale avec les nouvelles activités à la mine.
Intervention 8.	
Si une situation particulière survient, est-il possible de réviser le Guide avant 2025 ?	M. Roy mentionne que cela n'est pas souhaitable puisqu'une révision du Guide avant la date prévue serait synonyme d'une dégradation importante de la performance environnementale de la mine. La prochaine révision du Guide est prévue en 2025.
Intervention 9.	
Il serait intéressant d'avoir des données sur la satisfaction citoyenne envers le Guide. Aurait-il été possible d'inclure une question sur le Guide dans le sondage citoyen récemment distribué ?	M. Roy indique qu'en moyenne, 94 % de la population de Malartic adhère au Guide, et que ce chiffre est relativement constant depuis 2016. Il rappelle que toute personne qui serait insatisfaite conserve toujours le droit de refuser les compensations pour l'année précédente et d'entreprendre d'autres démarches.
De quelle façon est calculé le pourcentage d'adhésion de 94 % ?	Mme Plouffe explique qu'il s'agit du nombre de personnes qui adhèrent au Guide de cohabitation par rapport à la population totale de Malartic. Elle ajoute qu'une communication avec le formulaire d'adhésion est transmise à la population chaque année. De plus, des ressources supplémentaires sont déployées au Local de relations avec la communauté entre janvier et avril pour assurer la fluidité de traitement des compensations.

QUESTION ET/OU COMMENTAIRE	RÉPONSE OU RÉACTION
Quel est le montant total versé aux citoyens ?	M. Roy précise qu'environ 2,5 millions \$ sont versés annuellement pour les compensations dans le cadre du Guide.

M. Arseneau demande au comité si tout le monde est à l'aise avec les propositions de MCM. Les personnes présentes ont indiqué être à l'aise.

7. PROPOSITION D'UN CALENDRIER DE RENCONTRES POUR 2023

Mme Plouffe propose un calendrier pour les rencontres du comité en 2023. Les dates suivantes sont retenues :

- 1^{ère} rencontre : 8 mars 2023
- 2^e rencontre : 7 juin 2023
- 3^e rencontre : 27 septembre 2023
- 4^e rencontre : 13 décembre 2023

Mme Brousseau fera parvenir les convocations au comité. Les rencontres se tiendront en présentiel, mais la possibilité de participer en ligne continuera d'être offerte afin d'accommoder le plus grand nombre.

8. VARIA

Aucun point n'a été ajouté au varia.

9. REMERCIEMENTS ET CLÔTURE DE LA RENCONTRE

Mme Plouffe remercie les membres et personnes-ressources pour leurs contributions. Elle souhaite de joyeuses Fêtes à tous. M. Roy en profite pour réitérer son invitation envers les membres du CES-CM et qu'il lui ferait plaisir de les accueillir sur le site de la mine.

Fin de la rencontre : 14 h 35

Ce compte rendu résume les échanges tenus lors de la rencontre et ne témoigne pas nécessairement du point de vue des membres, des consultants ou du Partenariat Canadian Malartic, de même qu'il ne représente pas forcément un consensus entre les personnes présentes.

ACTIONS DE SUIVI :

Action de suivi 1 : Prévoir, comme sujet pour une prochaine rencontre du comité, une présentation sur les eaux souterraines en lien avec le plan de déposition, avec une personne experte en hydrogéologie.

Action de suivi 2 : Prévoir, comme sujet pour une prochaine rencontre du comité, une présentation sur les résultats du suivi de la qualité de l'air, incluant les émissions de métaux lourds et autres contaminants par rapport aux normes.

ANNEXE 1

PLAN DE LA RENCONTRE

12 h	Dîner
12 h 30	Mot de bienvenue et tour de table
12 h 45	Adoption du compte rendu de la rencontre du 14 septembre 2022
12 h 50	Actions de suivi
12 h 55	Suivi des plaintes et des non-conformités
13 h	Présentation — Plan de déposition dans la fosse Canadian Malartic
13 h 45	Présentation — Révision triennale du Guide de cohabitation
14 h 30	Proposition d'un calendrier de rencontres pour 2023
14 h 40	Varia
15 h	Remerciements et clôture de la rencontre

ANNEXE 2

LISTE DES PRÉSENCES

SECTEURS	MEMBRES	PRÉSENTS	ABSENTS
Citoyens — Malartic	Manon Thériault Chantal Moore Mathieu Paquin	X X X	
Citoyen — Rivière-Héva	Robert Paquin		X
Environnement	Clémentine Cornille, CREAT Serge Tessier (Substitut) Élisabeth Chartrand, OBVAJ Luc Bossé, (Substitut)	X X	X X
Sociocommunautaire	Réjean Hamel, Table des aînés Poste à combler (1)		X
Municipal	Martin Ferron, Maire de Malartic Catherine Larivière (Substitut)	X	X
Économique	Poste à combler (1)		
Santé et services sociaux	Poste à combler (1)		
Éducation	Hatem Mrad, UQAT		X
Récréotouristique	Normand Demers, Club de ski de fond de Malartic	X	
Communauté autochtone	Poste à combler (1)		
SECTEURS	PERSONNES-RESSOURCES	PRÉSENTS	ABSENTS
Municipal	Mario Sylvain, MRC de La Vallée-de-l'Or	X	
Gouvernemental	Jean Iracà, ministère des Transports		X
Santé publique	Aimé Pingi, Coordonnateur, Direction de santé publique Daniel Proulx (substitut), Direction de santé publique Frédéric Bilodeau (substitut), Direction de santé publique Phélix Bussière (substitut), Direction de santé publique	X	
Citoyen	Yvon Charette, Comité citoyens de Rivière-Héva		X
Gouvernemental	Mathieu Beaudry, ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles	X	
Partenariat Canadian Malartic	Josée Plouffe, directrice communications et relations avec le milieu	X	
Partenariat Canadian Malartic	Cindy Brousseau, coordonnatrice aux relations avec la communauté	X	
Mine Canadian Malartic	Kim Cournoyer — surintendante en environnement	X	
Mine Canadian Malartic	Christian Roy — Directeur général MCM	X	
SECTEURS	AUTRES		
Transfert Environnement et Société	Dave Arseneau, animateur		
Transfert Environnement et Société	Amélie Guillemette, rapporteuse		

SUIVI DES PLAINTES ET DES NON-CONFORMITÉS



LISTE DES PLAINTES					
Titre	Catégories de sujets	Localisation	Date de l'évènement	Informations	Statut
Bris de pare-brise secteur de la mine Odyssey	Trafic routier	Secteur 5	14 novembre 2022	<ul style="list-style-type: none"> - Plaignant a reçu une roche dans son pare-brise près de l'entrée de la mine Odyssey - Visionnement des caméras installées à l'entrée du site, mais impossible d'identifier le véhicule, ni provenance de la roche 	Fermé 6 décembre 2022

LISTE DES NON-CONFORMITÉS					
Titre	Catégories de sujets	Localisation	Date de l'évènement	Informations	Statut
*Aucune non-conformité depuis la dernière rencontre.					

LISTE DES PLAINTES					
Titre	Catégories de sujets	Localisation	Date de réception	Informations	Statut
Sautage 27 octobre 2022 11 h 49	Environnement Vibrations	Secteur 1	28 octobre 2022	Sautage conforme Vibration la plus forte Musée : 6,9 mm/s, 116,6 dBL Durée : 14,9 secondes	Fermé 14 novembre 2022
Sautage 8 décembre 2022 11 h 21	Environnement Vibrations	Secteur 2	8 décembre 2022	Sautage conforme Vibration la plus forte Royale : 4,01 mm/s, 113,5 dBL Durée : 9,78 secondes	En cours
Sautage 12 décembre 2022	Environnement Vibrations	Secteur 1	12 décembre 2022	Sautage conforme Vibration la plus forte Musée : 3,56 mm/s, 116,4 dBL Durée : 14,6 secondes	En cours

LISTE DES NON-CONFORMITÉS					
Titre	Catégories de sujets	Localisation	Date de l'évènement	Actions de suivi	Statut
Émission de gaz NOx	Environnement Sautage	Fosse Barnat	3 octobre 2022	1. Ministère avisé 2. Rapport d'analyse envoyé le 13 octobre	En attente de la réception de la NC